



# Aide à la mobilisation

Formation

## Présentation

Les stagiaires de la formation professionnelle peuvent bénéficier, sur certaines formations courtes, d'une aide forfaitaire de 100 € et/ou de la prise en charge de leur protection sociale.

## A qui ça s'adresse ?

Aux stagiaires de la formation professionnelle qui ne perçoivent pas d'allocations d'Aide au Retour à l'Emploi (ARE) inscrits :

- Sur le dispositif « Savoirs Anglais » : aide forfaitaire de 100 € et prise en charge de la protection sociale.
- En phase d'analyse « #Avenir » qui ne perçoivent pas d'allocations d'Aide au Retour à l'Emploi (ARE) : aide forfaitaire de 100€.

## Comment ça marche ?

- Pour « **Savoirs Anglais** » : avant d'entrer en formation, le stagiaire remet à l'organisme de formation les documents nécessaires à la création de son dossier de protection sociale. Une fois le dossier validé par la Région, le stagiaire reçoit l'aide à la mobilisation.
- Pour **la phase d'analyse « #Avenir »** : le stagiaire a un mois après son entrée en formation pour déposer sa demande sur <https://monespace-aides.normandie.fr>. Une fois le dossier validé par la Région, le stagiaire reçoit l'aide à la mobilisation.

## Qui je contacte ?

**Service accompagnement des publics en formation**

[jesuisenformation@normandie.fr](mailto:jesuisenformation@normandie.fr)

[02 32 76 38 35](tel:0232763835)